



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

COMMUNIQUE RELATIF A L'ORIENTATION DES BACHELIERS 2018 DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation porte à la connaissance des nouveaux bacheliers 2018 que les **demandes d'admission et de préinscription** dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal sont faites sur le site <http://orientation.campusen.sn>, du **20 août 2018 à 00h** au **02 septembre 2018 à minuit**, délai de rigueur.

Cette année, les demandes d'admission dans les établissements publics et privés se feront en même temps. Ainsi, **pour valider sa demande d'admission** dans un établissement d'enseignement supérieur sénégalais sur Campusen, les nouveaux bacheliers devront **créer obligatoirement et successivement** :

- 1) un **dossier valide** de demande d'admission dans les **établissements publics** d'enseignement supérieur ;
- 2) et un **dossier valide** de demande d'admission dans les **établissements privés** d'enseignement supérieur.

Tout bachelier qui n'aura pas formulé sa demande comme précisé ci-dessus sur le site <http://orientation.campusen.sn> dans les délais prescrits ne sera pas orienté par l'Etat du Sénégal dans les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés.

Les établissements d'enseignement supérieur (écoles, instituts, etc.) qui recrutent par voie de concours, test ou entretien conservent leurs procédures particulières d'admission. Toutefois, le Ministère **attire l'attention des bacheliers 2018 candidats au recrutement dans ces établissements**, sur la nécessité de procéder, aussi, à leur inscription sur le site

